

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE ANNABA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Siège Social : 12 BOULEVARD DU 1^{er} NOVEMBRE 1954 - ANNABA

NIF : 001323019021063

FIXE: 038-45-12-01 / 038-45-12-07

FAX : 038-45-12-09

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ

Conformément au décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et notamment l'article 65 alinéa 02 et les articles 46 et 53 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et suite à un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 64/2026 relatif à : **REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE « 2 » A BERRAHAL CENTRE-COMMUNE BERRAHAL.**

Tranche Ferme : BLOC PEDAGOGIQUE + ADMINISTRATION + CANTINE + VRD ET LES ANNEXES.

Tranche Conditionnelle: BLOC LOGEMENTS.

Paru sur le quotidien « Aujourd'hui News » en date du 01/06/2026 sous le N° ANEP 2623004186

La direction des équipements publics de la Wilaya de Annaba informe les soumissionnaires que l'analyse des offres a donné les résultats suivants :

Désignations des travaux	Désignation ETB	Immatriculation Fiscale NIF	Note technique /100	Montant en DA /TTC	Délai de réalisation	OBS
Tranche Ferme	AZOUZI RABAH	183210400181169	83,00	157.875.769,66	TF: 08 Mois	Le Moins disant parmi les qualifiées techniquement
Tranche Conditionnelle				20.483.584,24	TC : 05 Mois	

Les soumissionnaires ayant abouti au présent avis d'attribution provisoire, ont la possibilité d'introduire un recours auprès de la commission Des Marchés publics de la wilaya dans un délai n'excédant pas 10 jours à compter de la 1^{ère} parution de cet avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Pour les autres soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissances des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, se rapprocher des services de la direction des équipements publics au plus tard 03 jours à compter du 1^{er} jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire.